



Quelques vues sur les travaux à Las Vergnas

Mairie

Tél. Répondeur: 05.55.93.09.91

Fax : 05.55.93.13.06

E-Mail :

mairiededarnets@wanadoo.fr

Site internet :

<http://www.darnets.correze.net>

Sommaire

Démographie

La Commune

Les Associations

La Communauté de Communes

Le PNR

Horaires d'ouverture

Du Lundi au Jeudi de 8h à 12h

Vendredi de 8h à 12h de 13h40 à 17 h

M. le Maire Philippe Rossignol

Tél. : 05 55 93 22 60

06 08 83 44 10

Mail:hilaire.rossignol@wanadoo.fr

DEMOGRAPHIE

NAISSANCE

Clément SOUCHAL né le 27 Août 2008,
chez Philippe SOUCHAL et Chantal MASSINS à
la Forêt

DECES

Nicole HAYADE, le 04 Août
Raymond DELORS, le 05 Août
Marie-Hélène REISCH, le 03 Septembre

TARIFS COMMUNAUX

TARIF D'INTERVENTION DES EMPLOYES COMMUNAUX

Intervention :		Fourniture et pose du coffre	
Sans tracteur	25€/H	pour le compteur d'eau	100€
Avec du petit matériel	30€/H	Frais de raccordement au réseau d'eau,	
Avec tracteur	40€/H	Fourniture et pose de la vanette et	
		Du compteur	100€
Travaux et installations diverses pour l'eau :			

LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE POUR 48HEURES (DU VENDREDI SOIR AU LUNDI MATIN)

Pour les Associations dont le siège est sur la Commune	GRATUIT
Pour les Particuliers domiciliés sur la Commune et pour utilisation personnelle :	
Repas ou manifestation	92€
Vin d'Honneur	46€
Autres Associations ou Particuliers domiciliés hors de la Commune :	
Repas ou manifestation	184€
Vin d'honneur	84€
Particuliers de la Commune ou non, pour l'organisation de	184€
Rappel :	
Pour une durée plus longue et quel que soit l'utilisateur	60€ par jour
Nettoyage de la salle	76€

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ARCADOUR – DESIGNATION DES DELEGUES

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de désigner :

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Valentin CORDERO	Lucette VIGNE

Pour représenter la Commune à l'Association ARCADOUR.

AUGMENTATION DES LOYERS DES GARAGES COMMUNAUX AU 1ER JUILLET 2008

Le montant du loyer des garages, d'un montant de 31 Euros, n'a pas été révisé depuis 2005.

Le Conseil Municipal a voté une augmentation de 1 Euro, ce qui aura pour effet de porter ce montant à 32 Euros et ce, à compter du 1er juillet 2008.

AUGMENTATION DES LOYERS DES LOGEMENTS AU 1ER JUILLET 2008

Par lettre en date du 21 avril 2008, le Service HABITAT de la Direction Départementale de l'Equipeement a informé les Maires que l'augmentation applicable à compter du 1er juillet 2008 ne peut excéder 1,36% par

rapport au loyer net antérieur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré accepte le principe d'augmentation des loyers de 1,36% à compter du 1er juillet 2008,

DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE SOUDEILLES CANTINE – ANNEE 2007

Au vu des recettes et des dépenses de chacune des deux communes pour l'année 2007, sachant que le déficit sera réparti à égalité entre elles, selon les termes de la convention qui lie les communes de

SOUDEILLES et DARNETS en ce qui concerne la gestion financière des cantines scolaires signée le 5 septembre 2001 et reçue en Sous-Préfecture le 11 octobre 2001.

	DARNETS	SOUDEILLES	TOTAL
Dépenses cantine scolaire	11 194,15 €	10 337,40 €	21 531,55 €
Recettes cantine scolaire	5 149,80€	5 206,60 €	10 356,40 €
Déficit total	6 044,35€	5 130,80 €	11 175,15 €
Soit 5 587,57 € par commune			
Soudeilles doit 456,77 €			

SOUDEILLES reversera à DARNETS une participation d'un montant de 456,77 Euros.

AUGMENTATION DES TARIFS DE RESTAURATION SCOLAIRE – ANNEE SCOLAIRE 2008-2009

Dans la lettre de Monsieur le Préfet de la Corrèze en date du 10 juillet 2006 il est stipulé que le décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public abroge le décret n° 2000-672 du 19 juillet 2000 et supprime la limite d'un taux annuel.

Comme le stipule le décret susvisé, les prix de la restauration scolaire fournie aux élèves des écoles maternelles, des écoles élémentaires, des collèges et des lycées de l'enseignement public sont fixés par la collectivité territoriale qui en a la charge.

Il est entendu que ces prix ne peuvent être supérieurs

au coût par usager résultant des charges supportées au titre du service de restauration, après déduction des subventions de toute nature bénéficiant à ce service, et y compris lorsqu'une modulation est appliquée.

D'autre part, par lettre en date du 31 août 2008, les Ambulances SAINT PATRICK d'EGLETONS, chargés du portage des repas de cantine ont annoncé une augmentation de 0,50 € par transport, à savoir 19,50 € (modifiables en cas de déviation) pour la rentrée scolaire 2008-2009

Vu le lourd déficit global des communes de DARNETS et SOUDEILLES pour l'année 2007 en matière de cantine scolaire, à savoir :

	DARNETS	SOUDEILLES	TOTAL
Dépenses cantine scolaire	11 194,15 €	10 337,40 €	21 531,55 €
Recettes cantine scolaire	5 149,80 €	5 206,60 €	10 356,40 €
Déficit	6 044,35 €	5 130,80 €	11 175,15 €

En conséquence, arguant du fait que les dépenses inscrites ne prennent pas en compte les charges liées aux locaux (électricité, eau, entretien...) et que le déficit est supérieur à 50% du coût de fonctionnement, Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et en conciliation avec Monsieur le Maire de SOUDEILLES, a

voté l'augmentation du prix du repas de 0,15 € en le fixant à 2,95 €, et l'augmentation du prix du repas adulte de 0,15 € en le portant à 5,55 €. Cette augmentation entrera en vigueur en janvier 2009 en harmonisation avec la date choisie par la Mairie d'Egletons pour revoir ses tarifs de restauration scolaire.

ACHATS

Le fourgon de la commune donne des signes de faiblesse et le contrôle technique arrivant, il a été décidé de le remplacer. Le conseil municipal après en avoir débattu s'est prononcé pour l'achat d'un RENAULT MASTER(6000 € ttc, reprise ancien 500€ Michel Lacombe continue son travail sur l'enceinte du

cimetière. Après réflexion et calcul, le conseil municipal après en avoir débattu s'est prononcé pour l'achat d'un perforateur pour (marque HILTI 850€ ht). En effet il nous a semblé plus judicieux d'acheter u perforateur que de louer le matériel nécessaire pour les travaux qui revient à peu près à 500 € pour une semaine de travail.

RAPPEL DES DATES D'INTERDICTION DES FEUX

- **Du 15 février au 31 mai, et**
- **Du 01 juillet au 30 Septembre.**

PROJETS - TRAVAUX

CREATION D'UN VERGER ET VEGETALISATION DU CIMETIERE – DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR ETUDES ET TRAVAUX

Un premier projet consiste à créer un verger composé d'arbres fruitiers variés d'espèces anciennes locales (Haute Corrèze). Outre l'intérêt de conserver des espèces parfois en voie de disparition, ce projet présenterait un intérêt pédagogique et touristique (apprendre notamment les différents types de greffes aux enfants des écoles), à moyen terme.

Le second projet consiste à végétaliser le cimetière en utilisant les espaces actuellement disponibles ainsi que les espaces correspondant aux concessions à l'abandon, après en avoir récupéré la propriété (environ 20 à 25 concessions à l'abandon).

Vu les dossiers établis par le Bureau d'Etudes William ARMENAUD Paysage Aménagement, dûment mandaté par le Conseil municipal par délibération en date du 28 septembre 2007.

L'estimation de ces travaux (études, travaux et fournitures) s'élève respectivement à 16 000,00€ H.T. soit 19 136,00 € T.T.C. pour la création du verger et 5 900,00 € H.T. soit 7 056,40 € T.T.C. pour la

végétalisation du cimetière.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

✎ ARRETE le plan de financement de la création du verger de la façon suivante :

- Montant des travaux T.T.C. (Etudes, travaux et fournitures) 19 136,00 €
- Montant des travaux H.T. 16 000,00 €
- Montant de la subvention C.G. 50% du montant H.T. 8 000,00 €
- Emprunt ou fonds propres 11 136,00 €

✎ ARRETE le plan de financement de la végétalisation du cimetière de la façon suivante :

- Montant des travaux T.T.C. (Etudes, travaux et fournitures) 7 056,40 €
- Montant des travaux H.T. 5 900,00 €
- Montant de la subvention CG :50% du montant H.T. 2 950,00 €
- Emprunt ou fonds propres 4 106,40 €

✎ S'ENGAGE à faire réaliser ces travaux dès l'obtention des subventions,

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

La bibliothèque est ouverte tous les lundis de 16 h à 17 h à la Mairie, salle du Conseil Municipal.

Riche de 650 volumes en fonds propre, elle est ravitaillée, d'autre part, par la BDP de Tulle deux fois par an en février et septembre.

Inscriptions et prêts sont gratuits, toutefois il serait bon que les emprunteurs soient assez raisonnables pour rendre leurs livres au bout de trois semaines.

Les livres sont faits pour être lus par le plus grand nombre, aussi faudrait-il avoir conscience que bloquer

un livre au-delà risque d'empêcher d'autres amateurs d'avoir accès au livre souhaité.

Les cassettes de Télé Millevaches sont disponibles à la bibliothèque et peuvent être empruntées pour la même durée.

Vous pouvez trouver à la bibliothèque des ouvrages variés tels que romans, biographies, littérature régionale, romans policiers, livres dits « large vision » (en gros caractères), BD adultes..

La Responsable Christiane Tostain

ETUDE GENERALE SUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE – CREATION D'UNE ENTENTE INTERCOMMUNALE

Une étude générale sur l'alimentation en eau potable sur le secteur d'Egletons est nécessaire pour connaître l'état de la distribution de chaque collectivité concernée, analyser ses besoins dans le long terme, optimiser l'organisation de la distribution sur tout le périmètre étudié, renforcer et sécuriser les ressources exploitées. Cette étude appuiera la mise en œuvre des investissements des collectivités en la matière et facilitera le montage financier des projets en découlant. Elle permettra aussi de fixer le calendrier des opérations faisant suite à l'étude.



Le périmètre de l'étude a été fixé suite à de précédentes réunions du Comité de suivi de la protection des captages et validé par le secrétariat général de la Préfecture.

Monsieur le Maire précise que cette réflexion pourrait se faire dans un cadre intercommunal souple appelé « entente intercommunale », prévue par les articles L.5222-1 et L.5222-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Celle-ci est provoquée sur un objet précis et ne dure que le temps de réalisation de cet objet. Elle est matérialisée par une convention. N'ayant pas de personnalité morale, cette entente doit désigner un de ses membres chargé de porter la maîtrise d'ouvrage de son objet.

Les collectivités appelées à participer à l'opération sont les suivantes :

Les Communes de COMBRESSOL, DARNETS, EGLETONS, LA CHAPPELLE SPINASSE, LE JARDIN, MOUSTIER VENTADOUR, PALISSE, SAINT YRIEIX LE DEJALAT, SOUDEILLES et le Syndicat Intercommunal

d'alimentation en Eau Potable de ROSIER-MONTAIGNAC.



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- ✓ d'adhérer à l'entente intercommunales,
- ✓ de confier la maîtrise d'ouvrage de l'étude diagnostique de l'alimentation en eau potable à la Commune d'EGLETONS,
- ✓ de désigner Monsieur le Maire pour représenter la commune au sein du Comité de pilotage, ainsi que 2 délégués suppléants afin de remplacer, l'un ou l'autre, le Maire en cas d'absence lors des réunions du comité de pilotage,
- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention dont le projet est joint en annexe,
- ✓ d'inscrire les crédits nécessaires à la contribution communale, au budget de la Commune,



Après vote à bulletin secret du Conseil municipal, Monsieur le Maire a été désigné pour représenter la Commune au sein du Comité de pilotage.

M. Dominique Reisch, M. Jean Louis Faure ont été désignés comme membres suppléants chargés, en cas de besoin, de remplacer l'un ou l'autre le Maire au sein du Comité de pilotage.

TRAVAUX EN COURS

Les travaux sur le terrain communal de « Las Vergnas » ont commencé en juillet et doivent durer six mois (voir les numéros précédent du bulletin.)



Les travaux sur les fontaines du Peuch et du Mas sont (enfin) terminés. Le demande de versement de subvention sera faite dès que nous aurons reçu les factures.

Une petite précision à ce sujet : Ce type de restauration consiste à rendre au site (puits, fontaine, lavoir...) sa fonction d'origine et l'intervention est soumise à certaines règles architecturales et



environnementales. La subvention d

SIRTOM D'EGLETONS

Depuis le début de la nouvelle mandature du SIRTOM d'Egletons, deux réunions ont été organisées :

par exemple, n'est versée qu'après avis de M. l' Architecte des Bâtiments de France de la Corrèze, sans doute le Cabinet d'Architecture, Urbanisme et Environnement pour le Conseil Général. Il ne s'agit pas de reconstruire mais de restaurer conformément à l'aspect d'origine du lieu.

Les travaux de restauration du Monument aux Morts devant le cimetière sont aussi terminés. Nature des travaux : nettoyage du monument à l'engin haute pression ; réfection des joints application d'un produit anti-mousses ; gravure à la main de 750 petites lettres et de 85 grandes lettres ; peinture des lettres de teinte brun-rouge ; application au pinceau d'un produit hydrofuge imperméabilisant.



Coût de l'opération : 4935 €

Subvention du Conseil Général : 910 €

Subvention du Ministère de la Défense : 987 €

Dépense pour la Commune : 3038

le 15 mai 2008 et le 16 juillet 2008.

Réunion du 15 mai 2008 Egletons :

Cette réunion avait pour objet l'élection du nouveau bureau, de délégués à la commission d'élaborer le plan départemental d'élimination des déchets....

A la suite d'une réunion « folklorique » le bureau du SIRTOM est le suivant :

Président : M. Jean Louis Chazanoël (Egletons)

1^{er} vice-président : M. André Laurent

(Pradines)

2^{ème} vice-présidente : Mme Nadine Courteix

(Peret-Bel-Air)

3^{ème} vice-président : M. François Barbazange

(Corrèze)

4^{ème} vice-président : M. Roland Sauvaneix

(Lapleau) 1^{er} secrétaire : M. Sylvain Coucharrriere

(Champagnac La Noaille)

2^{ème} secrétaire : M. Alain Bouyges (Moustier

Ventadour)

3^{ème} secrétaire : M. André Vitrac (Bonnefond)

4^{ème} secrétaire : Mme Joëlle Chaulet (Marcillac

La Croisille)

5^{ème} secrétaire : M. Joël Massoubre (Lafage

Sur Sombre)

Réunion du 16 juillet 2008 Peret Bel Air :

Il serait trop long de faire un résumé de toute la réunion. Vous pouvez retrouver le compte rendu de cette réunion et de toutes celles qui suivront en Mairie. Les délégué-es de la commune sont à votre disposition pour répondre à vos questions.

Ce qu'on peut ressortir de cette réunion c'est que l'incinérateur de Rosiers d'Egletons, qui a une capacité de 40 000t/an, a traité pour l'année 2007, Déchets Industriels Banals compris, 40 247,5 t. Il est donc en limite de capacité. Il est urgent de réduire notre quantité de déchets en favorisant le tri sélectif, le compostage (on y revient juste après) et la réduction à la source. En ce qui concerne la Mairie de Darnets nous avons demandé à l'association « Energie pour Demain » de nous faire parvenir des autocollants STOP PUB, que nous vous distribuons avec ce bulletin. Ils sont à déposer sur vos boîtes aux lettres. Vous pouvez, aussi, venir en chercher en Mairie. Pour ma part, depuis le 9 septembre 2008, je conserve pendant un an la publicité afin d'en mesurer son impact sur la commune et le SIRTOM.

Le SIRTOM mettra en place, comme chaque année, une vente de composteur de 600L pour environ 30 euro. Ils sont à réserver auprès du SIRTOM au 05 55 93 00 93 avec une livraison courant avril 2009.

Nadine Courteix, 2^{ème} vice-présidente, nous a

rappelé qu'il est interdit de faire brûler les plastiques agricoles. Afin de remédier à cette situation, le SIRTOM d'Egletons allait renouveler la collecte auprès des agriculteurs. Elle aura lieu le vendredi 26 septembre 2008 à la déchetterie de Rosiers d'Egletons de 14h00-17h00. Les agriculteurs de la commune ont reçu un courrier les informant de ce ramassage afin de recycler leurs plastiques agricoles.

Le SIRTOM va mettre à disposition des composteurs mais pourquoi devons nous composter nos déchets verts ?

30% du volume des poubelles domestiques est constitué de matières organiques pouvant être transformées en compost : épiluchures, tontes de pelouse, feuilles mortes... Ce volume représente environ 100kg par an et par habitant.

Au lieu de jeter et d'augmenter le coût collectif de leur transport, autant les récupérer sur place. En effet, pour le SIRTOM d'Egletons, l'incinération de 1000kg de matières organiques coûte 102 euro alors que la fabrication de son compost ne coûte rien. Faire un tas au fond du jardin permet d'entretenir un jardin de 200 à 300m² pendant 1 an avec 200 kg de compost soit une économie de 70 à 100 euro pour le jardinier.

Il fait, donc, faire des économies à la collectivité car c'est toujours cela qu'il ne faut pas transporter. Tous les déchets organiques de la cuisine peuvent être compostés, y compris les déchets de viandes, les peaux d'agrumes, les filtres à café, les fruits moisies.

Alors récupérons nos déchets, compostons les, c'est gratuit et réduisons ainsi le coût collectif du transport et de l'incinération.

Pour plus d'information sur le compostage, je vous conseille :

Denis Pépin, Compost et paillage au jardin : recycler, fertiliser, août 2005, Terre Vivante

Lors du dernier conseil municipal, nous avons envisagé l'achat de composteurs ou leurs fabrications afin de les mettre à disposition de la cantine de l'école et des locataires des logements municipaux.

Alors tous à nos épiluchures !!

Michel Le Roux

LES ASSOCIATIONS

ANACR COMMEMORATIONS A DARNETS

Comme chaque année en date anniversaire de la « bataille d'Egletons l'Association des Anciens Combattants de la Résistance commémorait ce dimanche 17 août les résistants morts pour la France.

Les trois points forts se situent à la stèle Léon Lanot à Soudeilles, la stèle de La Soudeillette et la stèle de Darnets en bordure de la « RN 89 ».

En hommage à Léon Lanot, glorieux résistant, l'Association des Anciens Combattants de la Résistance de Meymac a érigé une stèle en 1998 devant le cimetière de Soudeilles.

Léon Lanot, militant communiste eut dès 1940 des responsabilités politiques importants sur le plan départemental.

Il prit contact en 1942 avec Georges Guingouin pour fonder les premières troupes FTP ; il participa ainsi avec André Desassis, Germain Constanty, Léon Beynel, Felix Nouailles, Jean Vierrat...au regroupement et à la formation des résistants dispersés sur Ambrugeat, Davignac et Darnets.

Arrêté en Avril 1943 il fut emprisonné à Ussel puis il s'évada. Il entra alors dans une clandestinité totale ; c'est lui qui dirigeait le camp de Moustier Ventadour attaqué par les Allemands.

En juin 1944 toutes les unités FTP passent à l'attaque et Léon Lanot devient le Commandant « Louis » dirigeant le sous secteur 5 c'est-à-dire toute la Haute Corrèze.

Dans les combats, contre les troupes allemandes, à Tulle et à Ussel en juin puis autour d'Ussel et d'Egletons en août, les unités FTP engagées autour de l'AS et des autres mouvements de résistance le sont sous sa responsabilité.

A la Libération, le grade de Commandant est homologué et Léon Lanot devient le Commandant du 126° RI reconstitué à Brive. On lui confie le

commandement de la place de Brive tandis que le 126° RI s'enfonce en Allemagne jusqu'à Baden Baden.

C'est la fin de la vie militaire de Léon Lanot qui fut promu Lieutenant Colonel de réserve en 1948. En plus d'une médaille de sauvetage gagnée au Maroc il a reçu la Croix de Guerre 39/45 et a été fait Chevalier de la Légion d'Honneur.

Sur la stèle de La Soudeillette pas de noms gravés, un monument et les ruines d'un baraquement par où transitèrent plus de 500 travailleurs étrangers juifs entre 1941 et 1942, « victimes de la xénophobie et du racisme du gouvernement de Vichy », ces mots sont gravés sur la pierre, plus de 150 d'entre eux périrent dans les camps nazis.

Sur la stèle située en bordure de la « RN 89 » sur la commune de Darnets au croisement menant à Soudeilles se trouve une stèle, 4 noms y sont gravés, ceux de quatre jeunes victimes des nazis.

Voici leur histoire.

Le 21 août 1944, André Coudert, Henri Ballet et Raoul Linot affectés aux 23 et 27^{èmes} compagnies FTPF venaient de participer à la bataille d'Egletons. Dure bataille que livra la Résistance contre les Allemands retranchés à l'intérieur de l'École Nationale Professionnelle, appuyés par l'aviation allemande qui mitraillait et bombardait.

Beaucoup de combattants étaient tombés et l'arrivée de renforts depuis Clermond-Ferrand avait obligés les FTP (Francs-tireurs et partisans), à se replier sur Soudeilles en attendant une aviation anglaise qui ne venait pas.

C'est dans ces conditions que contre toute attente les Allemands sont venus attaquer le camp de la gare de Soudeilles et c'est au cours de cette opération qu'ils surprisent les trois camarades qui se rendaient à Darnets. Quelques minutes plus tard ils les fusillèrent dans un bois de La Soudeillette.

Sur cette stèle, un autre nom est inscrit, celui de Paul Coissac, jeune instituteur, fils d'un modeste fermier. Il avait débuté ses études au cours complémentaire de Meymac. Brillant élève attiré par les mathématiques, il exerçait depuis un an le métier d'instituteur. Il avait 21ans. Il était aussi de ceux qui refusaient la défaite. Sa famille était connue pour sa participation à la Résistance et son frère était recherché.

Ainsi, en pleine jeunesse il tomba le 09 mai 1944 sous les balles de l'occupant, abattu dans le pré de ses parents au village du Lieuterêt.

Cette manifestation, organisée par l'Association des Anciens Combattants de la Résistance de Meymac permet, année après année, de ne pas oublier le sacrifice de ces jeunes morts pour la France, pour une

France libre. Comme chacun et chacune d'entre nous, eux aussi aimaient la vie, croyaient en l'avenir. Ils défendaient des valeurs nobles : liberté, démocratie.

Notre devoir est d'honorer leur mémoire avec respect, mais restons vigilants. Que les générations futures se gardent d'oublier ces années 40-44 vécues sous la botte allemande.



Merci à M.Jean Chaleil de l'ANACR de Meymac pour son aide à la rédaction de cet article et sa contribution au devoir de mémoire.

LE CLUB DES AINES

Le Club du 3eme age :....une vraie fourmilière !

-4 juin : voyage au parc animalier de Dompierre sur Besvre, le beau temps était au rendez vous, en matinée visite libre des animaux en liberté, repas, puis spectacles des perroquets et des rapaces à la satisfaction de tous.

-15 août participation à la fête du pain :.... une réussite.

-3 septembre : voyage à Limoges : visite de la cité des métiers et des arts et après un bon

repas pour oublier la pluie, visite du Moulin du Got à Saint Léonard de Noblat.

-21 septembre : Thé Dansant : avec plus de 100 convives, ambiance assurée par l'orchestre Bernard Rual

-Prochain rendez vous le 6 décembre pour le repas de Noël : motivez-vous !!

Le Président : Michel Vernet

MIL ET MIEL

L'association mil et miel a organisé le 31 mai dernier une journée festive à Darnets , au programme :vide grenier, échange inter association autour des développements durables et repas dansant.

Malgré la pluie ,une vingtaine de stands étaient présent pour le vide grenier , en musique avec l'association « alizé », et une buvette agrémentée de boissons issues du commerce équitable et bio fournie par "un courant solid air".

Les enfants de l'accueil de loisirs avaient réalisé des œuvres graphiques sur le thème de l' Afrique , ces œuvres étaient exposées dans la salle des fêtes .

Une projection de film proposé par l'association 3un courant solid'air » et un diaporama de clichés pris au Burkina Faso pendant l'hiver 2008 proposé par Guy Clos de l'association "Agir "a été suivi d'un débat entre les participants.

Le soir l'association "Luna Papa" , représentée par Cécile et Yoan, ont préparé un excellent repas Bio composé de poulet yassa , riz, flognarde et pain bio , ce repas était animé par de nombreux musiciens dont Dominique et Jeanno et le groupe "Bande de Trad" , tous venus bénévolement pour faire danser les participants .

« FORME, SANTE, BIEN – ETRE »

Les vacances étant terminées, notre association revient elle aussi. Les séances ont repris depuis le 10 septembre, doucement.

Notre assemblée générale s'est déroulée le 17 septembre.

Puisque la formule a bien plu les années précédentes, nous allons continuer dans la même lignée, à savoir de la gymnastique d'entretien et, pour ceux et celles qui le souhaitent, de la marche nordique.

Cette année encore c'est la même personne qui encadre les participants (es), par contre la diététicienne n'interviendra plus lors des séances pendant les

La soirée fut très réussie et a réuni une centaine de personnes . un grand merci à tout ceux qui ont œuvré pour cette journée et à tous les participants.

Quelques membres de mil et miel ont participé bénévolement à la fête du pain le 15 aout dernier , cette journée fut une réussite.

A venir : les enfants du pays d'Egletons, continuent leur correspondance avec les enfants du Burkina Faso , une classe de l'école de Beyne d'Egletons entame une correspondance à partir d'octobre 2008. Les enfants et les maitres d'école de l'école des tous petits de Ouagadougou souhaitent que nous fassions un film des personnes et de notre environnement que nous leur enverrons ...

Si vous souhaitez des infos à propos de "mil et miel "ou nous rejoindre , appelez au 05 55 94 26 74 ou miletmiel@netcourrier.com

vacances scolaires.

Les séances ont toujours lieu les mercredis de 18h30 à 19h pour les marcheurs et de 19h à 20h pour la gym (on peut pratiquer les deux spécialités) à la salle polyvalente de Darnets où les habitués ont repris leurs activités dans la bonne humeur et où les nouvelles personnes intéressées par nos activités seront chaleureusement accueillies.

Pour tous renseignements. Contactez :

Mireille Gachon 05 55 93 19 49.

Sophie Bourzai 06 13 57 54 84.

Marie France Angles 06 87 78 71 21.

L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

L'association des parents d'élèves de DARNETS SOUDEILLES s'est réunie en assemblée générale le 23 Septembre 2008. Elle a pu faire le bilan de l'année scolaire 2007-2008 et préparer la nouvelle année. Actuellement il ya 11 enfants à l'école de Soudeilles avec Melle CHASTAGNER et 15 enfants à l'école de Darnets avec M. DECROS.

De nombreux projets scolaires ont été financés par l'association :



sorties JMF (Jeunesse Musicale Française)
pour un éveil musical,

Echanges sportifs et culturels avec les écoles
de Rosiers d'Egletons et Saint Yrieix le Déjalat,

Darnets

Bulletin Municipal n° 23,

Octobre 2008

Edité par la Mairie 19300 Darnets

Directeur de la publication :

Valentin Cordero

IPNS

ISSN : Demande en cours



Le point fort de l'hiver dernier a été le séjour de 11 jours en classe de neige à Chamonix. Ce voyage a été organisé par les professeurs et cofinancé par le Conseil Général, les mairies, l'association et une participation des parents. Les enfants ont appris à skier et ont tous été médaillés (ourson ou étoile).

Ils ont découvert les joies de la montagne et aussi fait des travaux plus pédagogiques comme des expériences sur la neige, visiter la mer de glace et bien d'autres activités.

L'association rappelle que sa poule au gibier se déroulera le Dimanche 7 Décembre 2008 à Soudeilles.

Le bureau remercie tout ceux qui participent de près ou de loin au bon fonctionnement de l'association et de ces deux écoles .

Le bureau de l'association :

Président : M. Michel LE ROUX

Trésorière : Mme Valérie PONS

Trésorière adjointe : Mme Valérie CHEZALVIEL

Secrétaire : M. Jean-Michel PETINON

PARC NATUREL REGIONAL

www.pnr-millevaches.fr

Le Bourg 23340 Gentioux-Pigerolles

Téléphone : 05 55 67 97 90 Télécopie : 05 55 67 95 30

Courriel : gentioux@pnr-millevaches.fr



NOUVEAU BUREAU, NOUVEAU CONSEIL SYNDICAL

La réunion d'installation du conseil syndical du 13 juin à Sornac a réélu à l'unanimité Christian AUDOUIN président du PNR.

Le nouveau bureau

Issu de la réunion d'installation du nouveau conseil syndical du 13 juin, il comprend : Christian AUDOUIN, président ; Pierre COUTAUD, Jean-Luc LEGER et Michel PON-CHUT, vice-présidents ; Alain FAURIAUX et Georges PEROL, secrétaires. Les membres titulaires : François BAR-BAZANGES, Jean-Louis BATAILLE, Jean BOULANGER, Jacques CALMON, Yves CHAMFREAU, Laurent CHASTAGNOL, Jean-François DESMOULINS, Claude GUERRIER, Martine LECLERC, Thierry LETELLIER, Jean-Jacques LOZACH, Jean-François MICHON, Renée NICOUX, Muriel PADOVANI-LORIOUX, Christophe PETIT, Sylvie PRABONNEAU, René ROULLAND, Michelle SUCHAUD. Les membres suppléants: Michelle ARCHER, Valérie BERTIN, Philippe BREUIL, Stéphane CAMBOU, Daniel CHASSEING, Jean-Bernard DAMIENS, David DARROUSSIN, Françoise DECAN, Béatrice DUFOUR, Daniel ESCU-RAT, Jacky GUILLON, François HOLLANDE, Catherine HOUTH, André LAURENT, Jean-Claude LEBLOIS, Jean-François LOGE, Catherine MOULIN, Gérard de PABLO, Gérard PAMBOUZOGLOU, Gérard PONS, Joël RA-TIER, Henri ROY, Alain SEGUREL, Dominique SIMONNEAU.

LES DELEGUES DES COLLECTIVITES

La Région Limousin

Raymond ARCHER, Christian AUDOUIN, Jacques CALMON, Laurent CHASTAGNOL, Monique COMPAIN, Jean-Bernard DAMIENS, Françoise DECAN, Jean-Paul DENANOT, Béatrice DUFOUR, Dominique GRADOR, Claude GUERRIER, Dominique LANARDE, Jean-Jacques LOZACH, Armelle MARTIN, Renée NICOUX, Muriel PADOVANI-LORIOUX, André PAMBOUZOGLOU, Jean PRAT, Joël RATIER, Jean-Marie ROUGIER, Michelle SUCHAUD (ts) ; Gérard AUDOUZE, Catherine BEAUBATIE, Stéphane CAMBOU, Roger CHASSAGNARD, Christèle COURSAT, Gérard DE PABLO, Michel FOURGEAUD, Nicole PALLIER, Gérard VAN-

DENBROUCKE, Frédéric VIALLE (suppléants).

Les 3 Départements

Conseil général de la Corrèze : Jean-Pierre AUDY, Jean-François MICHON, Pierre COUTAUD, François HOLLANDE, Martine LECLERC, Noël MARTINE, Christophe PETIT, Henri ROY (titulaires), Daniel CHASSEING, Bernadette CHIRAC, Jacques DESCARGUES, Gilbert FRONTY, Pierre GATHIER, Michel PAILLASSOU, Robert PENALVA, René TEU-LADE (suppléants). Conseil général de la Creuse : Philippe BREUIL, Yves CHAMFREAU, Jacky GUILLON, Jean-Luc LEGER, René ROULLAND, Valérie SIMONET (titulaires), Guy AVIZOU, Philippe BAYOL, Jean COMMERNAT, Laurent DAULNY, Guy DE LAMBERTERIE, Yves FURET (suppléants). Conseil général de la Haute-Vienne : Jean-Claude LEBLOIS, Michel PONCHUT (titulaires), Jean-Louis NOUHAUD, Thierry LAFARGE (suppléants).

Les 12 communautés de communes

Bugeat-Sornac - Millevaches au Cœur : André VITRAC (t). Vézère-Monédières : Jean-Paul NAVAUD (t), Josiane VIGROUX (s). Des Sources de la Creuse : Isabelle GRAND (t), Jean-Pierre CARPENTIER (s). Du Plateau de Gentioux : Alain DEGABRIEL (t), Jean VINTE-JOUX (s). Des Portes de Vassivière : Jean-Pierre FAYE (t), Nicole MOUTARDE (s). Des Mo-nédières : Alain SEGUREL (t), Jean-François MENUET (s). Du Pays d'Eygurande : Pierre CHEVALIER (t). De Ventadour : Daniel BOUYGUES (t). Ussel - Meymac - Haute-Corrèze : Daniel DELPY (t). Aubusson-Felletin : Roger GARRAUD (t.), Jean-Louis AZAIS (s). Bourga-neuf-Royère de Vassivière : Daniel CHAUS-SADE (t), Jean-Claude MICHAUD (s). Du Haut Pays Marchois : Jacques LONGCHAMBON (t), Marie-Claude MATHIEU (s). Un représentant et un suppléant pour chacune des 63 communes de la Corrèze Les 34 communes de la Creuse Les 16 communes de la Haute-Vienne. (DARNETS : Jean-Louis FAURE (t), Annie HOUDARD (s))

LE DEUXIEME CONTRAT DE PARC

Le deuxième contrat de Parc entre en vigueur. 3 axes de travail ont été retenus pour faire de Millevaches un territoire exemplaire.

Ce contrat permet d'assurer des financements publics aux initiatives locales, telles que la réalisation d'études pour la création de Maisons de Santé, la valorisation des productions du plateau, la mise en valeur du patrimoine lié à l'eau, la création d'un fonds culturel, d'une bourse à l'innovation, le développement de l'éco-tourisme, les économies d'énergie, la réalisation d'une charte forestière...

L'ensemble des actions menées dans le cadre de ce contrat pourrait ainsi bénéficier au cours des trois premières années des financements publics de la Région Limousin (1,6 millions d'euros), de l'Etat (536 000 euros) et des Départements de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne. A ces crédits s'ajouteront des Fonds européens.

Les 3 axes de développement retenus se déclinent en 7 objectifs pour :

- une gestion environnementale de haute qualité (objectif 1),
- un paysage à créer (objectif 2),
- un territoire pionnier à faible prélèvement énergétique (objectif 3),
- une qualité de vie à développer et à valoriser (objectif 4),
- une valorisation des produits et savoir-faire du territoire et promotion de la marque Parc (objectif 5),
- une image qui s'exporte (objectif 6),
- une attractivité et une offre touristique renforcées (objectif 7). Dans ce nouveau cadre à l'action collective, défini jusqu'en 2013, le Parc naturel régional Millevaches en Limousin joue directement un rôle de coordination, d'animation et d'expérimentation pour faciliter la réalisation des projets locaux correspondant à ces objectifs, qu'ils soient portés par le Parc, les communes et leurs groupements, les associations ou les entreprises.

CONTACTEZ VOS ELUS !

Envoyez un courriel au Président et aux Vice-Présidents Questionner, Proposer, Suggérer, ..., vous pouvez, en envoyant directement un courriel au Président et aux Vice-Présidents du PNR Millevaches en Limousin, leurs poser des questions, ils vous répondront dans les plus brefs délais.

Vous pouvez contacter directement Christian AUDOUIN, Président du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin, en envoyant un courriel à l'adresse suivante : c.audouin@pnr-millevaches.fr

Vous pouvez également contacter les Vice-Présidents du PNR Millevaches en Limousin, en envoyant un courriel aux adresses ci-dessous :

Jean-Luc LEGER, Vice-Président Creuse j-l.leger@pnr-millevaches.fr

Michel PONCHUT, Vice-Président Haute-Vienne m.ponchut@pnr-millevaches.fr

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
VENTADOUR**

05 55 27 69 26



Communauté de Communes de
Ventadour

QUELQUES NOUVELLES DE LA COM COM

Pour faire suite au dernier bulletin, nous commencerons par le Centre Aqua-récréatif ou « *la Piscine* », comme vous voulez.
Le conseil communautaire a validé la construction du

centre d'Egletons après les modifications demandées lors de la phase *avant projet sommaire* (APS) et engendrant des économies, lesquelles vous étaient précisées dans l'article du bulletin du mois de mai.

OÙ EN SOMMES-NOUS AUJOURD'HUI ?

L'*avant projet définitif* (APD) incluant les aménagements souhaités tout en respectant le label Haute Qualité Environnementale (HQE), nous a été présenté le Jeudi 9 octobre 2008. Je vous ferai grâce des modifications et détails techniques susceptibles d'intéresser peu de gens. Le coût a été ramené à 6,1 millions d'€uros TTC (plus de 8 dans la première étude). Le délai de livraison est toujours prévu pour fin 2010, début 2011. Aujourd'hui les équipes de Maîtrise d'œuvre (Architectes) et les Bureaux d'Etudes travaillent sur le dossier de demande de permis de construire et sur l'élaboration du *dossier de consultations des entreprises* (DCE).

La commission des travaux suit également :
- la réception du chantier de l'Ouvrage Théâtral Permanent de Lapeau qui est en cours de finition. La livraison est prévue fin octobre.
- la livraison du prolongement de la Rocade Sud d'Egletons en direction de la zone du bois.
Elle a examiné les demandes d'autres petits aménagements, suivi les travaux en cours, mais le sujet le plus récurrent actuellement au sein de cette commission ainsi que dans celle des finances et dans le conseil communautaire du 6 octobre 2008 était le **SPANC**.

QU'EST CE QUE LE SPANC ?

Attention, la plupart d'entre nous est concernée. Exactement, tous ceux dont le réseau d'évacuation d'eaux usées n'est pas raccordé au réseau d'égouts publics existant au Bourg (en partie) et au Sirieix (en partie) et qui ont donc un système individuel d'assainissement ;
S P A N C signifie : **S**ervice **P**ublic d'**A**ssainissement **N**on Collectif. Il relève de la communauté de Commune à laquelle nous appartenons. (voir en annexe le document de présentation)

Pourquoi le SPANC ?

C'est un service public local à la disposition de tous les habitants désignés ci-dessus et appartenant à la Communauté. Qu'ils soient propriétaires habitants ou locataires, ils doivent appliquer la loi.

Quelle loi ?

La loi sur l'eau du 3 janvier 92 qui précise « *la lutte contre toutes pollutions afin de préserver la santé publique et la qualité des eaux superficielles et souterraines* ». Elle est accompagnée des décrets du 06 mai 96 : prescriptions techniques et modalités de contrôle des systèmes d'**assainissement non collectif** (ANC).

Qu'est ce que cela veut dire ?

Que nous sommes tous dans **l'obligation, avant fin 2012, d'avoir fait faire un diagnostic de nos installations individuelles** c'est-à-dire la vérification du bon fonctionnement et éventuellement les travaux de mise aux normes à envisager si une pollution est avérée. Ne nous affolons pas !

La plupart de nos systèmes ANC sont corrects. Il y a cependant quelques dysfonctionnements çà et là. S'il y a des problèmes, le SPANC est là pour vous aider, vous conseiller, vous monter un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau si des travaux sont nécessaires.

Je rappellerai ici que les fosses septiques devraient être vidangées tous les huit ans minimum.

Pour les constructions neuves où les réhabilitations (systèmes ANC neufs) nous devons respecter la législation et le SPANC est encore là à votre service pour :
- établir le projet d'installation
- contrôler avant remblayage du chantier.

Combien cela va-t-il nous coûter ?

Plusieurs solutions ont été examinées mais, dans un premier temps, on s'oriente vers une redevance de **13 € par an** pendant quatre ans (jusqu'en 2012) pour satisfaire à l'obligation de diagnostic.

Pour les systèmes neufs :

80€ le dossier de conception
60 € le contrôle de bonne exécution.

Le service SPANC est assuré par une Technicienne, permanente de la Communauté de Communes, Melle Sylvaine TARRADE

Des réunions publiques d'information sont prévues dans toutes les Communes de la Communauté.
Pour DARNETS : **le 27 novembre 2008 à 20heures**.
Vous serez informés.

Nous avons, avec le SPANC, commencé à identifier sur DARNETS, tous les systèmes d'ANC.

Cela représente sur l'ensemble de la Communauté environ 3000 installations à visiter en 4 ans (faites des calculs). Melle TARRADE n'est pas au chômage !

En conclusion, le SPANC sera pour nous un service indispensable à la protection de notre eau dans notre beau pays et à l'application de la loi.

Bernard LAUBERTIE
Conseiller communautaire

HOMMAGE AUX MORTS POUR LA PATRIE

Ils avaient pour prénom Léon, Germain, Eugène, Antoine, Jules ou Marcelin...

Ils avaient quitté Darnets pour rejoindre la Meuse, la Marne ou bien la Somme et s'y faire massacrer par des jeunes allemands aux prénoms surannés. Pourquoi ? Pour

qui ? Peu de gens, aujourd'hui, pourraient répondre à ça. C'était entre 1914 et 1918, ils étaient cinquante cinq et avaient, presque tous, entre 18 et 30 ans*.

Le temps et les éléments avaient gommé leurs noms pourtant gravés dans la pierre du Monument aux Morts au point de les rendre totalement illisibles sur sa face ouest. Plutôt que faire apposer des plaques de pierres gravées nous avons décidé de faire re-graver toutes les lettres du monument (835 au total) et de confier ce travail à Eléna Alvarez, artiste-graveur installée à Châlons-d'Aix, qui a une solide expérience en la matière.



Le résultat de son travail est tout à fait remarquable. Je ne peux que vous inciter à passer le voir et à lire les cinquante cinq noms qu'elle a ressuscités. Ils sont tous là, de Léon Allardet à Georges de Vaublanc et méritent bien ce petit effort qui, vous verrez, incite à la réflexion.

*Aujourd'hui, sur Darnets, cette tranche d'âge ne compte que 17 hommes au total.

P.Rossignol